FORAGE D'EAU

Création d'un forage essai au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 (regime de la déclaration)

Entreprise

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole
70100 Champvans
06 82 06 85 09
stephaneclaeyman@hotmail.fr

Nom et adresse du pétitionnaire :

MONSIEUR ANTOINE MARCELET
20 rue de Gray
70100 AUTREY LES GRAY
06-83-89-56-58
antoine.marcelet@laposte.net
Siret : 493 032 601 00012

Maître d'œuvre

MONSIEUR ANTOINE MARCELET
20 rue de Gray
70100 AUTREY LES GRAY
06-83-89-56-58
antoine.marcelet@laposte.net
Siret : 493 032 601 00012

SOMMAIRE

Identité du demandeur	page 3
Emplacement du forage	page 3
Carte IGN	page 4
Carte cadastrale	page 5 et 6
Description de l'ouvrage	
Carte géologique	page 7 et 8
L'ouvrage	page 9
Déroulement des travaux	page 10
Contexte environnementale	page 10 et 11
Evaluation des incidences NATURA 2000	page 12, 13 et 14
Essai de pompage	page 15
Abandon du forage	page 16
Aménagement tête de puit	page 17
Bouchon provisoire tete de puit	page 18

IDENTITE DU DEMANDEUR

MONSIEUR ANTOINE MARCELET
20 rue de Gray
70100 AUTREY LES GRAY
06-83-89-56-58
antoine.marcelet@laposte.net
Siret : 493 032 601 00012

UTILISATION DU FORAGE

Monsieur Antoine MARCELET a pour projet de créer un forage pour alimenter en eau des bâtiments d'élevage bovin.

L'ouvrage envisagé aura une profondeur de 70 m
L'exploitation prélèvera environ 7500 m^3 par an, 20 m^3/jour et 2 m^3/heure.

EMPLACEMENT DU FORAGE

Commune : 70100 AUVET ET LA CHAPELOTTE
Section : ZB
Parcelle : N°48
Coordonnée Lambert 93 :
X = 889303
Y= 6715839
Altitude : 226 m

MASSE D'EAU

Nappe du Calcaire du Sequanien

Implantation du forage

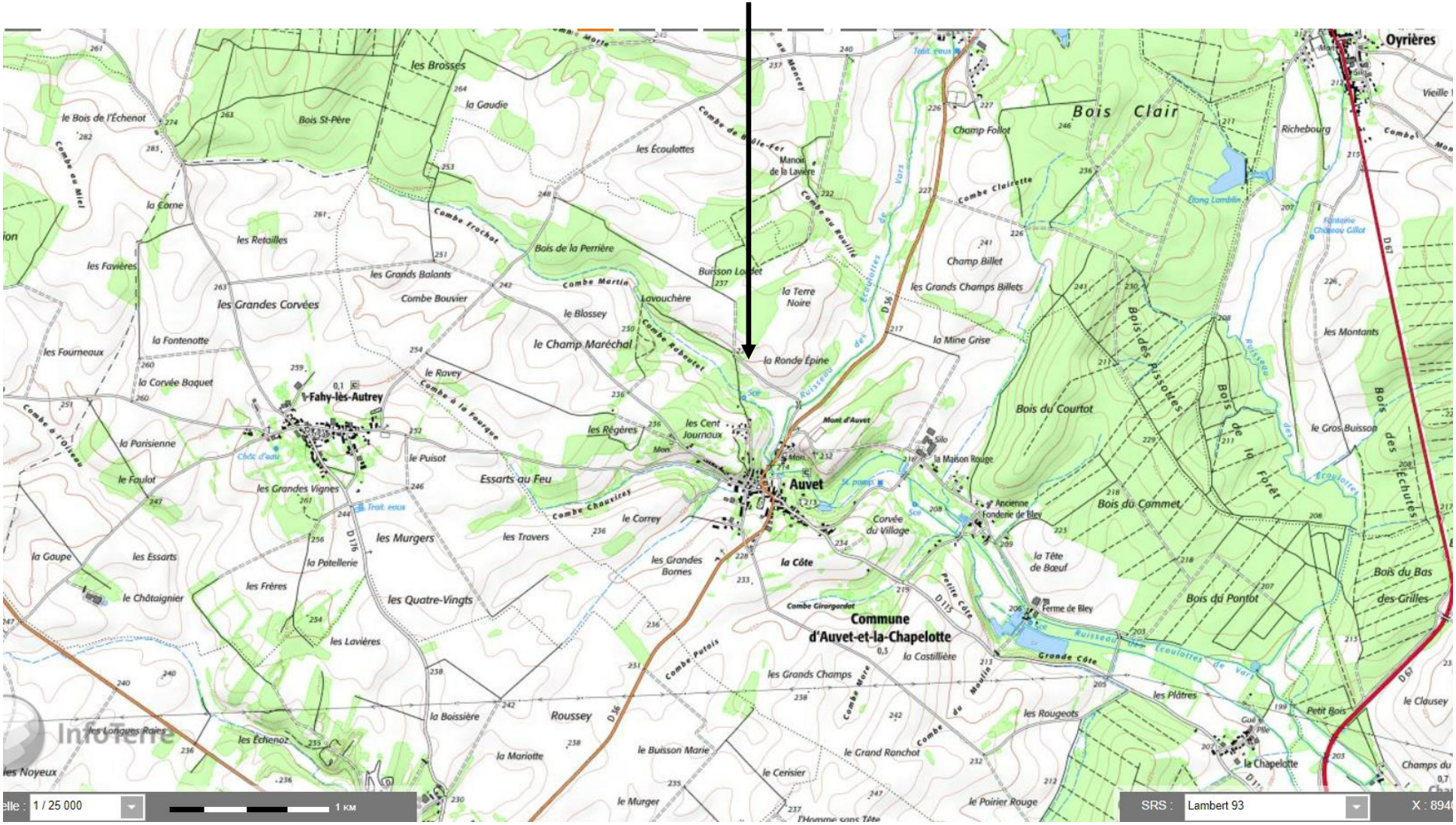

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Plan cadastral

forage

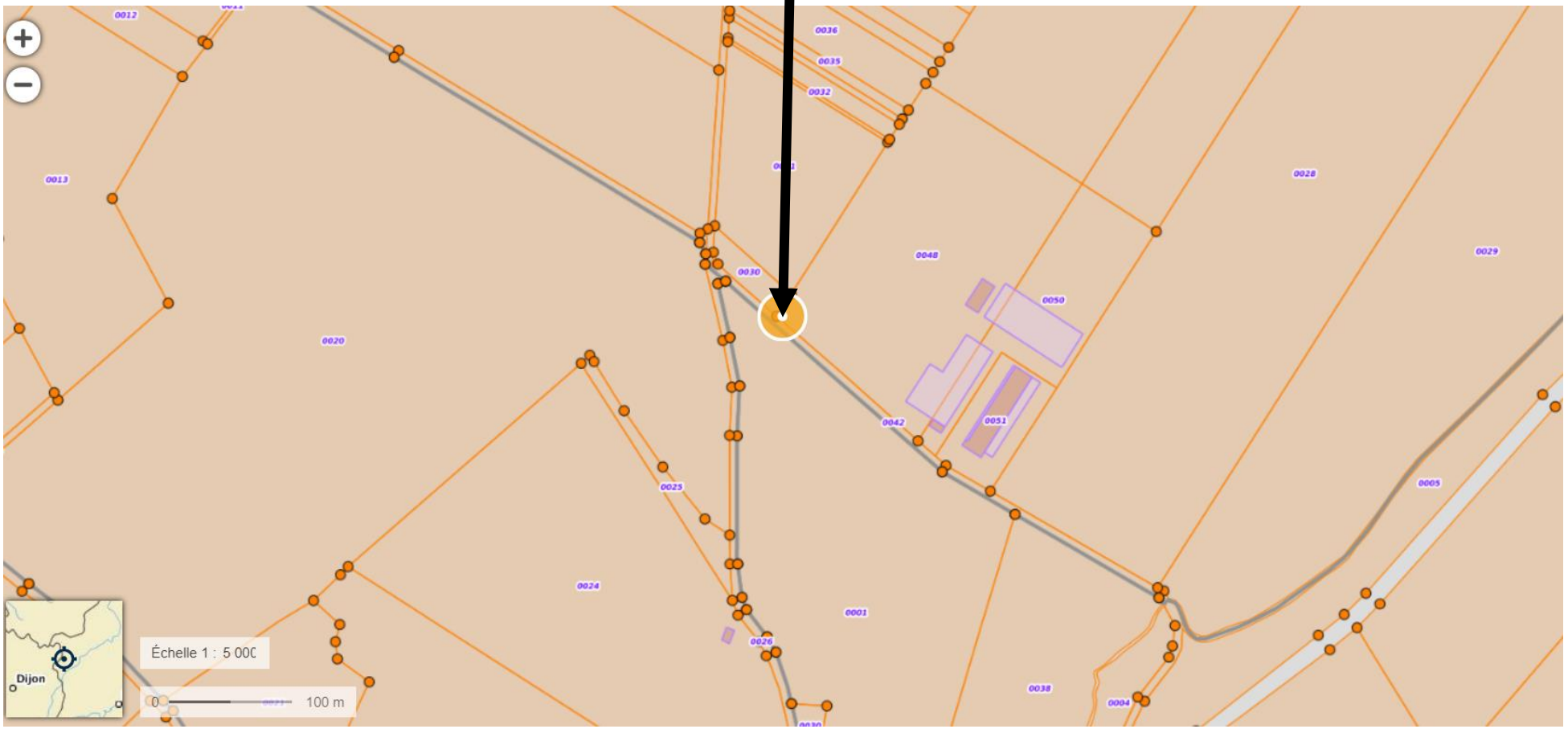

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

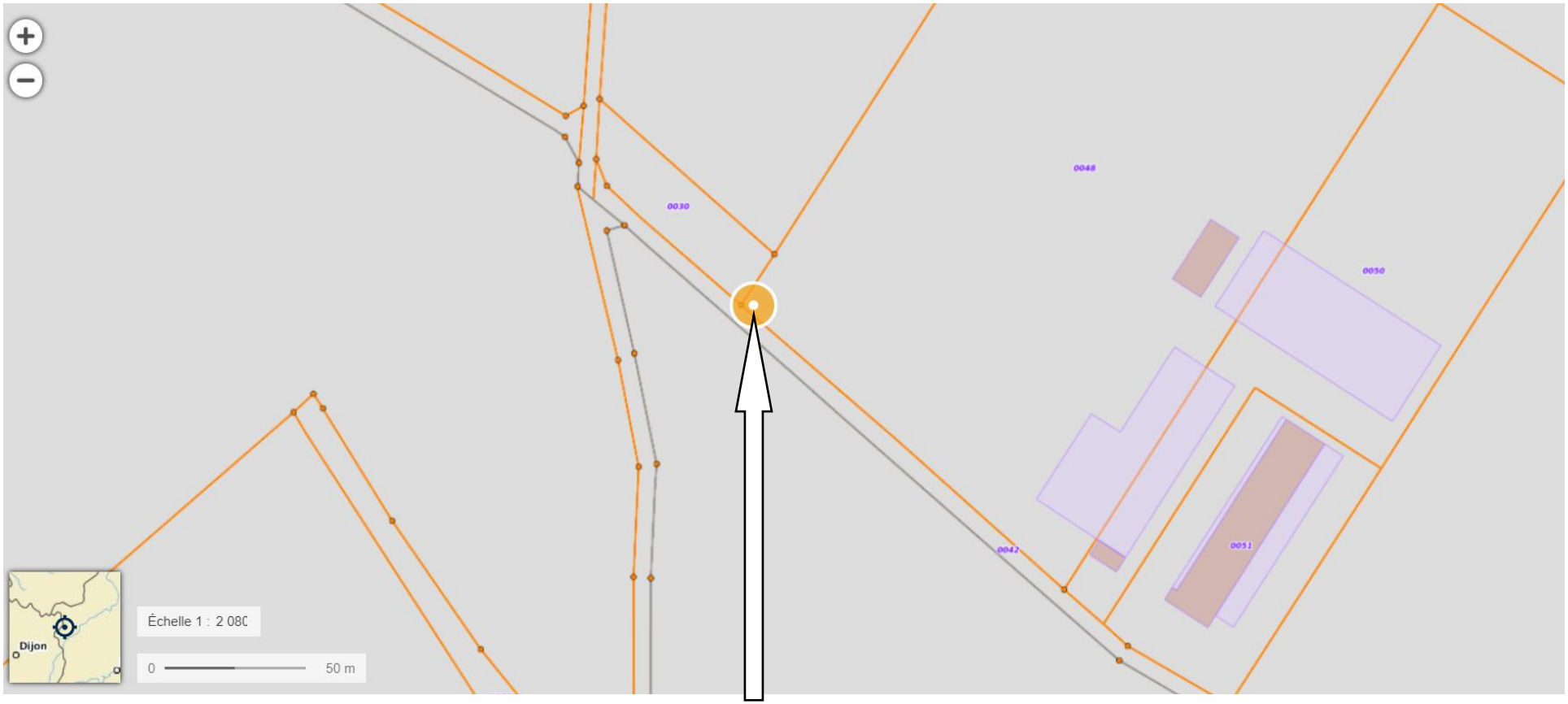

FORAGE

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

CARTE GEOLOGIQUE

Implantation du forage

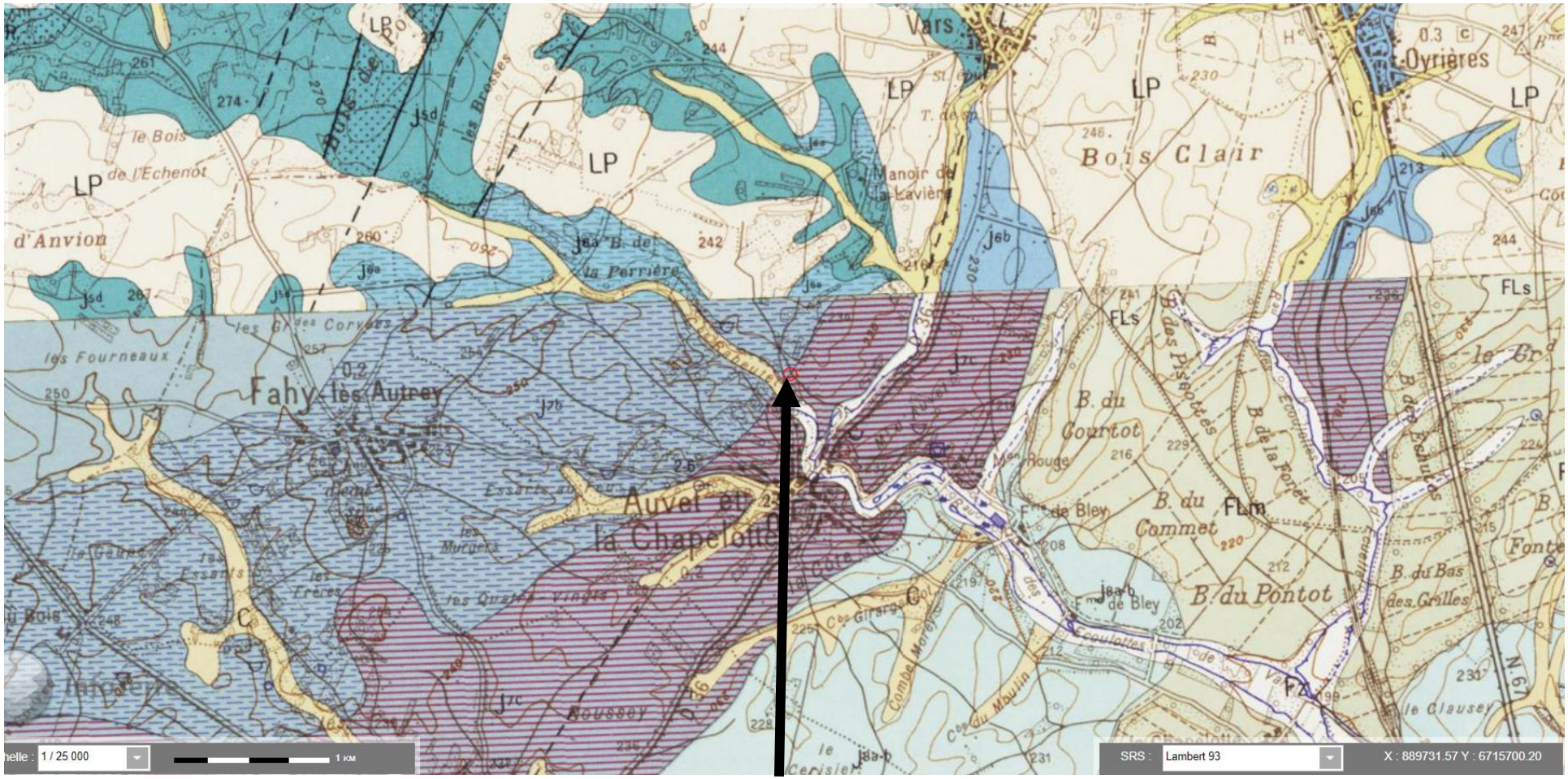

FORAGE

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

CARTE GEOLOGIQUE DE GRAY

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

Numéro carte	Nom de la carte	Notation	Description	Services
471	GRAY	j7b	Faciès "séquanien moyen" : calcaires oolithiques et marnes (Kimméridgien infèrieur)	

j^{7b}. **Kimméridgien inférieur. Faciès séquanien moyen. Marnes et calcaires oolithiques.** Il s'agit d'une formation comprenant essentiellement des marnes à Astartes, à intercalations de calcaires argileux ou de calcaires lumachelliques, épaisses de 20 mètres. Elles supportent 2 à 3 m de calcaires à grosses oolithes blanches, bien visibles dans des carrières au Sud de Fahy-lès-Autrey et à Autrey-lès-Gray au-dessous des calcaires du Séquanien supérieur.

j^{7c}. **Kimméridgien inférieur. Faciès séquanien supérieur. Calcaires graveleux, calcaires oolithiques en plaquettes.** Le Séquanien supérieur comprend, de bas en haut :

— 7 à 10 m de calcaires compacts, en bancs massifs, à passées graveleuses grossières (carrières de Bonboillon et d'Autrey-lès-Gray) ;

— 4 à 5 m de calcaires oolithiques, fins, à passées bioclastiques, de teinte grise à blanche. Ils se présentent en bancs réguliers et se débitent en plaquettes (Autrey-lès-Gray, Montureux-et-Prantigny).

Dans le sondage de Velesmes, l'ensemble du Séquanien, épais de 126,50 m, comporte la superposition de :

— calcaires sublithographiques beiges et calcaires gris, parfois à fines gravelles et à oolithes noirâtres, à passées de marnes et marno-calcaires gris ;

— marnes grises et marno-calcaires gris silteux, à glauconie, alternant avec des calcaires gris, finement détritiques, à gravelles noires, ou avec des calcaires lithographiques beiges ;

— calcaires gris finement détritiques, à nombreux débris de tests, à grosses gravelles, et calcaires beige clair sublithographiques, à minces intercalations de marnes grises.

EQUIPEMENT DU FORAGE

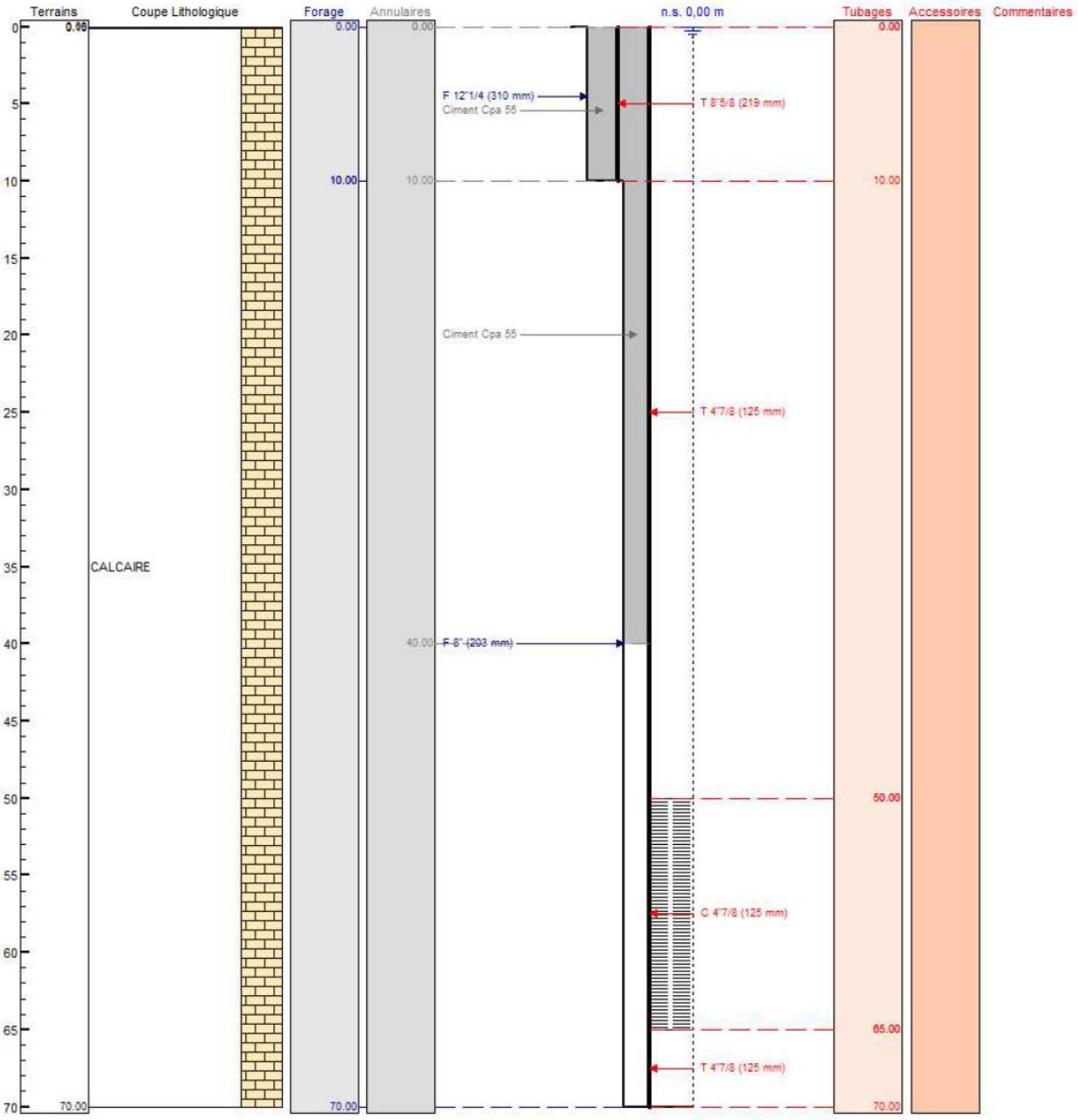

Le tubage du forage dépassera de 50 cm du sol fini.

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le premier jour mise en place du matériel, début de foration

Le deuxième jour : foration, nettoyage par air lift, mise en place des PVC lisse et crépiné, pompage par palier de 1h puis début du pompage de 72h

Le troisième jour fin du pompage de 72h repli du matériel

La margelle est à la charge du client un document lui est remis à la fin du chantier lui permettant de la réaliser selon les normes en vigueur (annexe 2).

A la fin du chantier un bouchon de sécurité avec cadenas sera poser afin d'éviter tout risque d'intrusion d'objet et de produit dans le forage (annexe 3).

Les sédiments extraits seront mis en fond de fouille (tranchée pour le raccordement électrique et eau), ils n'ont pas besoin d'être traités car aucun produit à part l'air n'est utilisé pour la foration.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le forage se situe à une distance conforme avec les activités avoisinantes selon l'arrêté du 11 septembre 2003

A moins de 200 m d'une décharge et installation de stockage de déchets ménagers ou industriels		non
A moins de 35 m d'ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif		Non
A moins de 35 m de stockage d'hydrocarbure		Non
A moins de 35 m de bâtiment d'élevage	OUI	
Dans une zone de captage		Non
Dans une zone de natura 2000		Non
Dans une zone ZNIEFF 1		Non
Dans une zone ZNIEFF2		Non
Dans une zone humide		Non
Compatibilité du projet avec le SDAGE	Oui	

Le forage va se situer à 20 m des bâtiment d'élevage.
Comme le mentionne le décret 2003-868 du 11 septembre 2003 " les distances peuvent être réduite sous réserves que les technologies utilisées ou les mesures de réalisations mise en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines."

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Pour cela le forage sera conçu pour éviter tout risque de pollution :
- tubage dépassant de 50 cm le niveau du sol fini
- margelle de 25 m2
- cimentation de l'espace annulaire de -40 m à 0 m

De plus le mode d'élevage est sur aire paillée intégrale donc fumier sec et le bâtiment est bétonné sur sa totalité

Liste des ouvrages recensé dans un périmètre de 500 m :

Identifiant national	Ancien Code	nature	profondeur
BSS001FXQE	04712X0032/S	source	

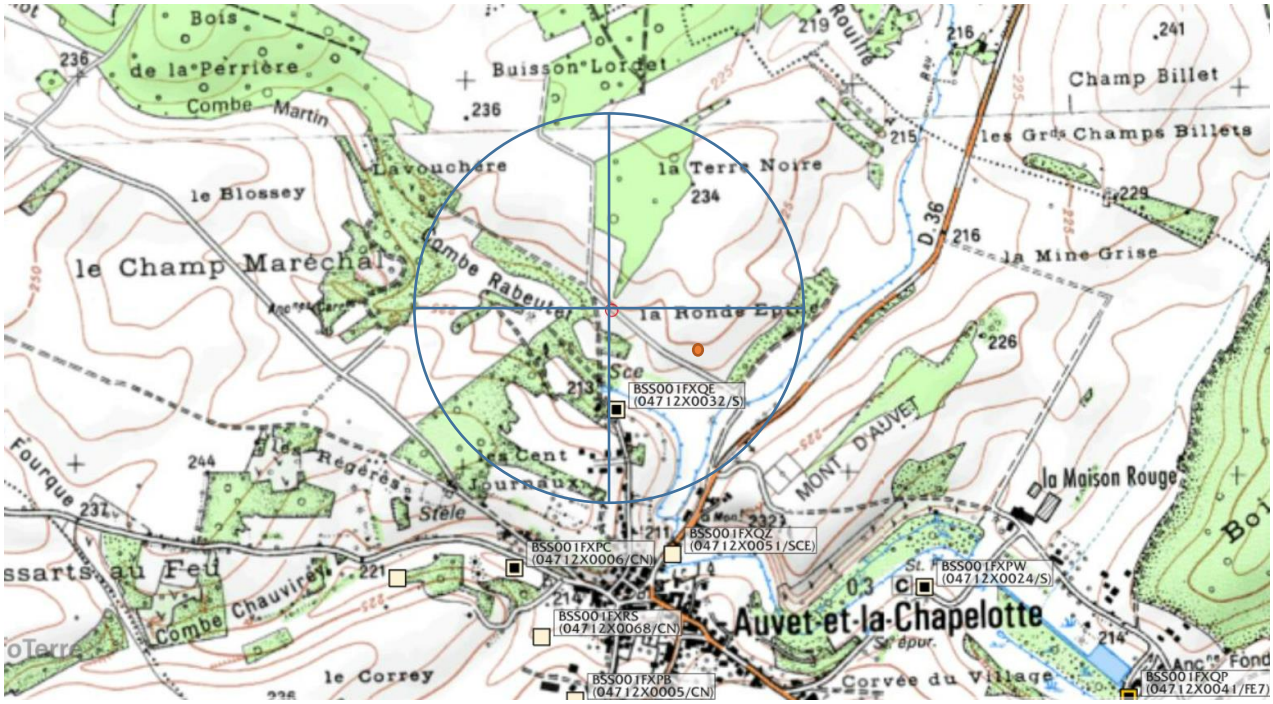

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

FORMULAIRE

DES EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité : **Réalisation d'un forage**

Commune(s) : AUVET ET LA CHAPELOTTE

Département(s) : 70

Région(s) : BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur : **MONSIEUR ANTOINE MARCELET**

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- adresse postale / adresse du siège social : **20 RUE DE GRAY – 70100 AUTREY LES GRAY**
- téléphone : 06-83-89-56-58
- courriel : antoine.marcelet@laposte.net

Date : 11/01/2023

Cachet et signature :

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole 70100 Champvans
tel 0682068509
n° siret 53744117200013

Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :

ETAPES D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

ETAPE 1

EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.
Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.
A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

Description simplifiée de mon projet

Création d'un forage pour alimenter un bâtiment d'élevage

Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :

□ implantation du projet : ...

□ travaux nécessaires au projet : ...

□ accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : ...

□ zones influencées par le projet : ...

Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

□ dans le(s) site(s) :

□ tout ou partie dans le(s) site(s) :

◙ hors du (des) site(s) :

□ nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR43 _ _ _ _ _

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

le Projet est hors d'un site natura 2000

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

…

□ habitats naturels concernés : ….....

□ espèces animales et végétales concernées : ….....

Autres explications : *par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, ...*

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

■ NON : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

□ OUI : passer à l'étape 2.

Le 11/01/2023

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Essais de pompage

Les essais de pompage se feront avec une pompe immergée d'un débit maximal de 4 m3/h en 3 paliers de 1 h puis un pallier de 72 h.

Les eaux d'essai seront déversées dans un fossé à une vingtaine de mètre du forage. Si l'eau du pompage est chargée un filtre de paille sera mis en place

Un compteur sera installé pendant l'essai de pompage afin de vérifier le débit et une prise de niveau grâce à une sonde sera effectuée tous les quart d'heure pendant les trois premières heures de pompage puis tous les douze heures.

Un compteur définitif devra être mis en place par l'installateur de pompe.

Le 11/01/2023

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole 70100 Champvans
tel 0682068509
n° siret 53744117200013

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Abandon du forage

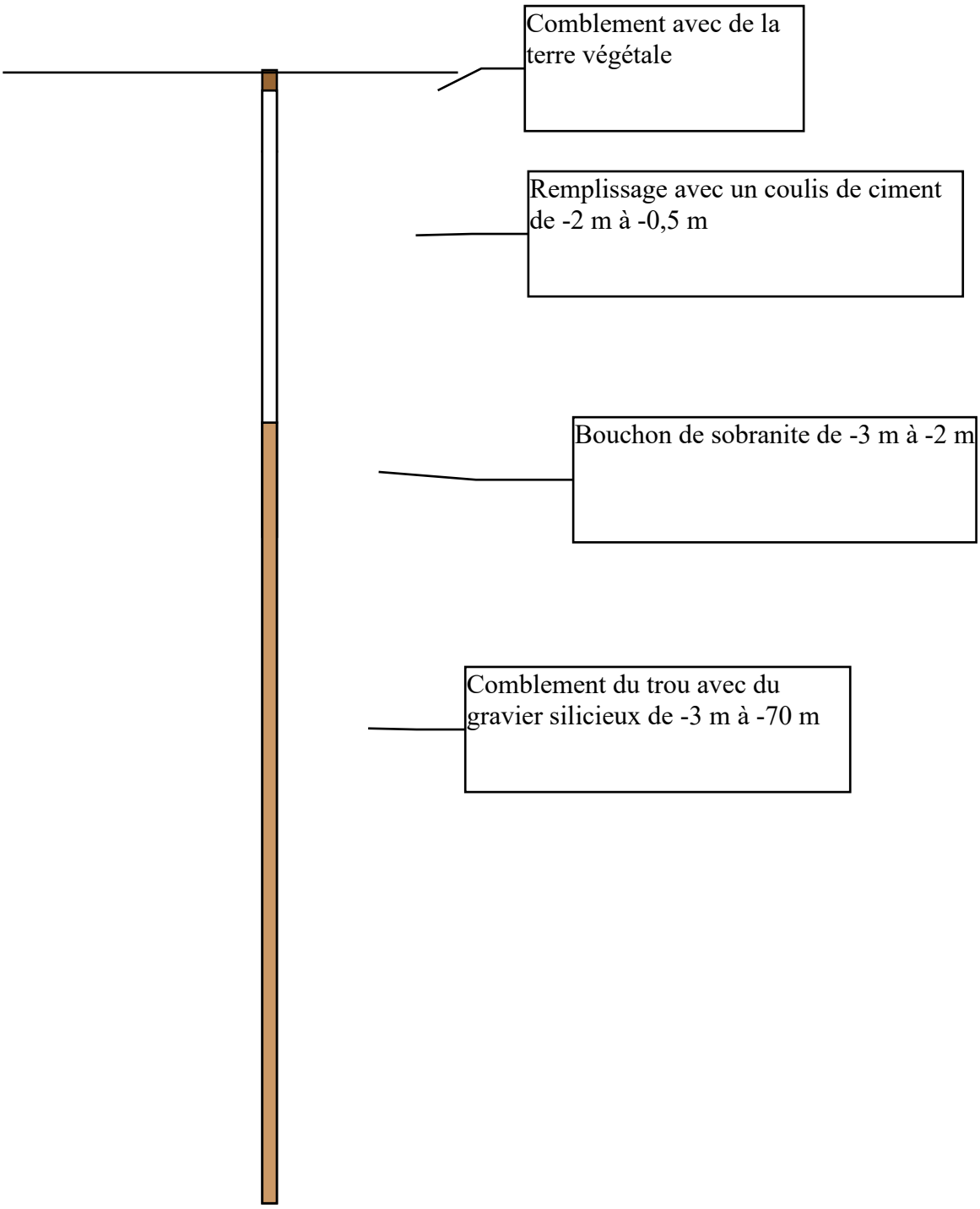

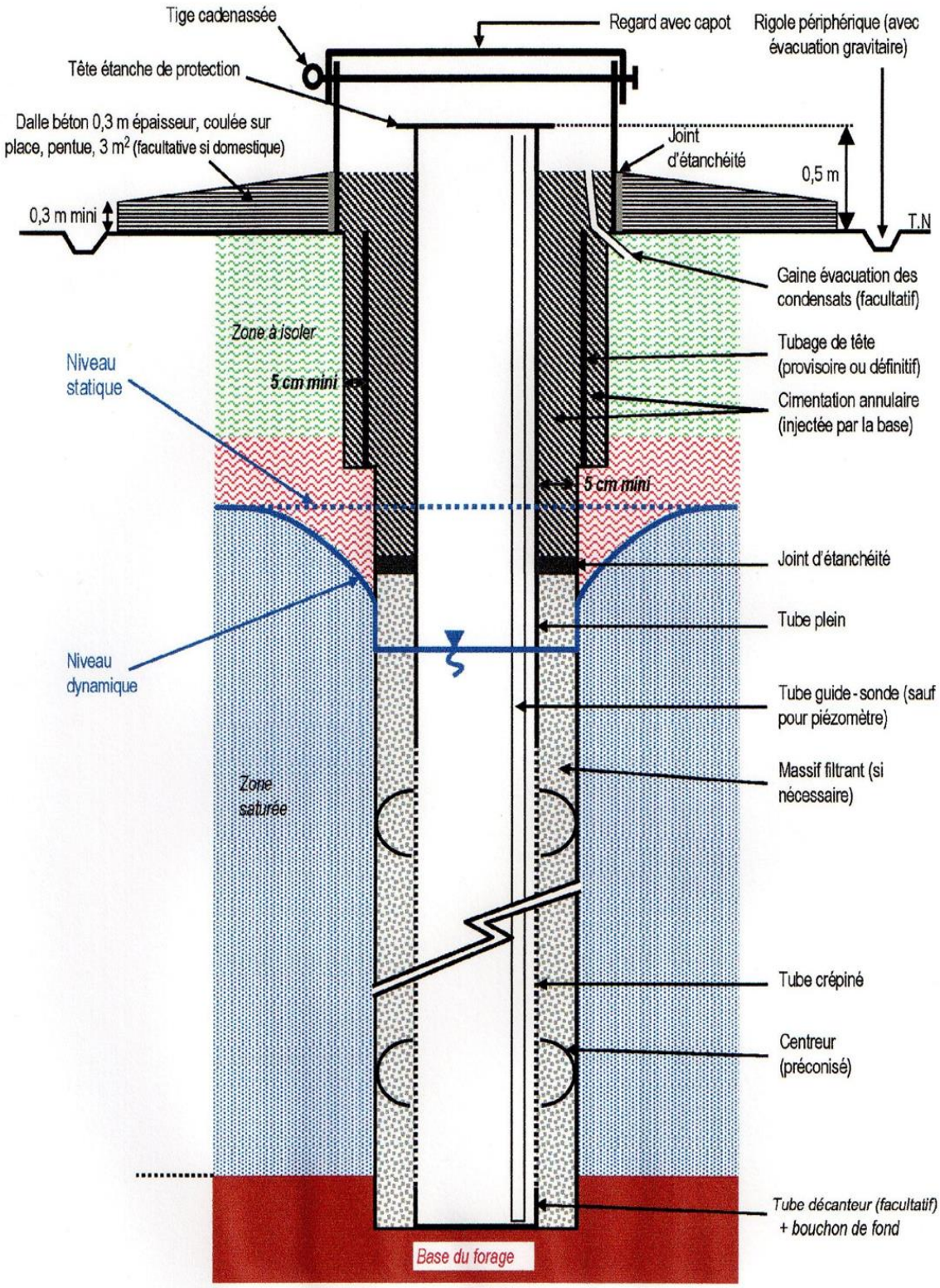

Figure 16 — Exemple de protection de la tête de forage
(Source documentaire : BRGM)

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE